

Vos allocations de chômage prennent fin ?

1



Vous avez reçu une lettre de l'ONEM ?

Vos allocations prendront fin à la date indiquée.

2



Des questions sur votre lettre ?

Contactez directement :

- L'ONEM : ☎ 02 515 44 44
- Votre syndicat ou la CAPAC

3

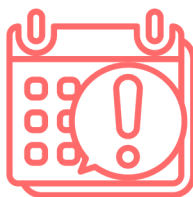


Besoin d'aide pour rechercher un emploi ?

Adressez-vous à l'antenne de Saint-Josse d'Actiris :

- Av. de l'Astronomie 30 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode
- ☎ 0800 35 123

4



Vous n'avez plus d'allocations et vos revenus sont insuffisants ?

Rendez-vous au CPAS de Saint-Josse-ten-Noode (rue Verbist 88) :

- Présentiel : du lundi au jeudi, de 8h45 à 10h30 (avec carte d'identité)
- Demande écrite : du lundi au vendredi
- En ligne : tous les jours

À savoir



- Le CPAS ne peut pas intervenir tant que vous percevez encore des allocations.
- Toutes les personnes exclues du chômage n'ont pas automatiquement droit au revenu d'intégration.
- Une décision est prise dans les 30 jours après la demande.